N° 11. Samedi 13 Janvier 1849. 20me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
» la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, VENDREDI 12 JANVIER.

Revue Politique.

Le courrier de France nous est encore arrivé fort tard aujourd'hui. Dans presque tous les départements, pour ne pas dire dans tous, on signe des pétitions à l'assemblée nationale, dans lesquelles on la prie de mettre le plus tôt possible un terme à ses travaux.

Nous ne tarderons pas à savoir ce que l'assemblée entend faire sous ce rapport. C'est aujourd'hui qu'a dû être débattue la proposition de M. Rateau, qui fixe au 4 mars les élections prochaines. Une majorité imposante veut, à ce qu'il paraît, que la chambre fasse dès à présent connaître l'époque où elle se séparera. Quant aux lois organiques, on discuterait tout ce qu'[illegible]urra discuter. Le tout dépendrait de la direction [illegible] travaux de l'assemblée.

La crise actuelle se complique de la question de la vice-présidence, à laquelle il faudra incessamment pourvoir. On dit qu'une fraction importante de la gauche offre ses voix à M. Odilon-Barrot, à condition que le cabinet soit modifié et que MM. Dufaure, Vivien et de Lamoricière entrent dans la nouvelle combinaison.

Nous devons ajouter que ces divers renseignements méritent confirmation.

Une assez vive agitation existe, depuis quelques jours, dans certaines parties de la banlieue de Paris, à l'occasion du rétablissement de l'exercice sur les boissons. Avant-hier, elle a nécessité un assez grand déploiement de forces, mais on n'a pas eu à regretter de désordres graves.

On assure, dit le *Journal des Débats*, que M. le général Leflo, envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg, et M. Emmanuel Arago, ministre à Berlin, ont envoyé leur démission au ministre des affaires étrangères.

Une correspondance de Berlin adressée à la *Gazette de Cologne*, mande que, lorsque M. Arago eut appris par les journaux et des lettres particulières de Paris le changement du gouvernement en France, il a immédiatement fait parvenir sa démission à son père, tout en ayant soin de ne pas remplir la date. François Arago [illegible] saisir le moment opportun pour l'y indiquer et [illegible] gouvernement la lettre de son fils.

Les [illegible]res nouvelles de Rome sont du 3 janvier. Il n'y est guère [illegible] que de démonstrations en faveur de la constituante, et de préparatifs pour l'élection des députés qui doivent en faire partie.

Des organes de la démagogie parlent de dissentiments qui se seraient élevés entre les cardinaux et le vénérable pontife. Nous n'avons pas [illegible] nos lecteurs contre un mensonge si gros[illegible] féconde, mais qui est loin d'être [illegible].

Ces mêmes journaux annoncent la réception à Rome d'un bref par lequel sa sainteté se déclarerait prête à confirmer les concessions qu'elle a faites, pourvu qu'on n'exige rien de plus, et à rentrer dans sa capitale. Or, il se trouve que, depuis son départ pour l'exil, le saint-père n'a transigé sur aucun point avec le parti révolutionnaire. On n'en finirait point s'il fallait relever, une à une, toutes les absurdités qu'impriment les feuilles italiennes.

On assure que le chargé d'affaires de France à Turin a reçu l'ordre de transmettre au ministère Gioberti une note dans laquelle il est dit que, si la guerre survient avec Radetzky par suite des provocations de la Sardaigne, la France n'interviendra pas par les armes, quel que soit le résultat de la lutte. Quant à la médiation, la France n'y renonce pas; elle agira toujours, si les circonstances l'exigent, au point de vue humanitaire.

Les journaux allemands de ce matin nous apportent la nouvelle officielle de la prise d'Ofen et de Pesth par les troupes impériales. C'est la seule nouvelle importante que nous y ayons trouvée. Le courrier d'Allemagne, qui devait nous parvenir cette après-midi, n'est pas encore arrivé au moment où nous mettons sous presse.

Le *Politique* de Bruxelles annonce qu'on assure que l'archevêque de Malines déposera son chapeau de cardinal, par suite du vote d'une réduction de fr. 9000 sur son traitement.

Le Roi, par arrêté daté d'hier, a nommé les membres qui [illegible] composer la [illegible]. [illegible] noms de ces membres, classés suivant les provinces où [illegible] été élus :

Province du Brabant-Septentrional.

[illegible] J. B. van Sasse van Ysselt; M. A. J. van der Beken [illegible] A. Lightenvelt; B. Verhey van den Bogaard; J. C. [illegible] Hez.

Province de la Gueldre.

[illegible] Nagell [illegible] baron van Heeckeren van Enghuizen; le baron van [illegible]isch; C. E. J. F. van Nispen van Pannerden; le baron van [illegible]va van Pallandt van Waardenburg en Neerynen; H. F. van Meurs.

Province de la Hollande-Méridionale.

MM. Gevers van Endegeest; M. A. F. H. Hoffman; J. M. Philipse; le baron Taets van Amerongen tot Natewisch; D. Blanken[illegible]; O. B. 't Hooft; le baron Groeninx van Zoelen.

Province de la Hollande-Septentrionale.

A. [illegible] Insinger; F. van der Oudermeulen; C. Diemont; H. van Houck Vollenhoven; J. Corver Hooft; D. Borski.

Province de Zélande.

MM. de Jonge van Ellemeet; C. van der Lek de Clercq.

Province d'Utrecht.

MM. Martens van Sevenhoven; J. W. H. Bosch.

Province de Frise.

MM. le comte de Limburg Stirum; S. van Welderen baron Rengers; G. R. G. van Swinderen.

Province d'Overyssel.

MM. A. J. Vos de Wael; W. H. Cost Jordens; J. D. C. baron van Heeckeren van Wassenaer.

Province de Groningue.

MM. J. F. Freseman Viëtor; H. J. Engelkens.

Province de Drenthe.

M. W. J. Tonckens.

Pour le duché du Limbourg.

MM. Beerenbroek; P. Regout; G. J. de Ryk.

Convocation des nouvelles Chambres.

Le *Staats-Courant* publie l'arrêté royal suivant :

Nous GUILLAUME II, etc.

Sur le rapport de Notre ministre de l'intérieur du 10 janvier 1849, n° 133;

Vu l'art. 1 du réglement électoral provisoire;

Avons arrêté et arrêtons :

Notre ministre de l'intérieur est chargé de convoquer les membres des nouvelles Première et Seconde Chambres des Etats-Généraux pour *mardi treize février* prochain, auquel jour aura lieu l'ouverture de la nouvelle session législative.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera envoyée, pour information, à la Première et à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, et insérée dans le *Journal officiel*.

La Haye, le 11 janvier 1849.

GUILLAUME.

Le ministre de l'intérieur,
J. M. DE KEMPENAER.

Le *Staats-Courant* publie l'avis suivant :

Le gouvernement français ayant résolu de rapporter, à partir du 31 décembre dernier, la résolution du 10 juin 1848, qui accordait des primes d'exportation pour les soieries, étoffes de laine et fils, les mesures de représailles adoptées, par suite de cette résolution, par les gouvernements du *Zollverein*, ont également été rapportées, suivant une communication officielle que le gouvernement en a reçue de Berlin.

— A l'exemple des catholiques de presque tous les Etats de l'Europe, les catholiques néerlandais viennent également de faire parvenir au Souverain-Pontife une adresse pour exprimer à Pie IX leur attachement inébranlable, et le vœu que l'expression de leurs sympathies puisse contribuer à consoler le Saint-Père des chagrins que lui font éprouver des sujets ingrats.

[illegible] (1)

SUCRE BRUT. — [illegible] événements politiques ont [illegible] influence considérable sur cet article; les prix sont tombés à des taux inconnus jusqu'ici, et les exportations ont été entravées. Le résultat des importations, exportations et approvisionnements est néanmoins plus favorable qu'on ne s'y attendait. Les importations sont de 2 1/2 millions de kilos au-dessous de celles de 1847, ce qui est dû principalement au déficit qu'offrent les arrivages en Brésil et Havane, car les arrivages en Java ont dépassé le chiffre de l'année dernière. Les exportations alimentées par des expéditions considérables en Java, diffèrent essentiellement en importance de celles de l'année dernière. La Société de Commerce a vendu cette année, tant ici qu'à Rotterdam, 309,032 cranjangs Java; et seulement 232,207 en 1847. Sous l'influence des circonstances calamiteuses, les prix se sont maintenus excessivement bas de mars jusques en mai, et pendant cette période la demande a été tellement limitée tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, qu'à la vente de la Société de Commerce du mois de mars de 63,314 cranjangs exposés aux enchères, à peine la moitié s'est écoulée à des prix de beaucoup inférieurs aux taxations et de fl. 6. — En baisse sur ceux obtenus à la vente de novembre 1847. — A la vente du mois de mai les prix ne s'améliorèrent pas encore, malgré la réalisation préalable de gré à gré des parties retirées en mars. Au mois de juillet la demande se généralisa, et à la vente tenue à cette époque les prix s'améliorèrent de fl. 3. Ils se soutinrent aux mêmes taux jusqu'à la vente de novembre, époque à laquelle ils subirent encore une légère hausse.

Voici l'état des importations et approvisionnements à la fin de décembre 1846, 1847 et 1848, tant ici qu'à Rotterdam :

AMSTERDAM.

	Importations.			Stock sur décembre.		
	1846.	1847.	1848.	1846.	1847.	1848
Barriq. Suriname, etc.	14279	21481	22370	100	800	1000
Caisses Brésil	70	3715	1728	—	80	—
Barriques d°	260	1347	432	—	—	—
Caisses Havane	14836	6344	23818	2000	8000	6490
Cranj. et can. Java	206781	168920	187493	16000	26000	10800
Caisses »	295	—	—	—	—	—
Sacs et natt. Manille, etc.	5855	19575	11617	600	—	—
Kil.	55/m.	63 1/2/m.	61/m.	4/m.	7 3/4/m.	4 1/4/m.

ROTTERDAM.

	Importations.			Stock sur décembre.		
	1846.	1847.	1848.	1846.	1847.	1848.
Barriq. Suriname, etc.	1748	2347	3145	—	273	50
Caisses Brésil	62	511	50	—	491	—
Barriques d°	—	260	—	—	200	—
Caisses Havane	5187	4256	5026	—	3367	1600
Cranj. et can. Java	142467	95283	147769	11928	10366	19543
Caisses »	450	—	—	—	—	—
Sacs et natt. Manille, etc.	440	2416	768	—	1000	768
Kil.	30 3/4/m.	23 1/2/m.	34/m.	2 1/2/m.	3 1/2/m.	4 1/2/m.

Exportations de sucre brut d'Amsterdam pendant les années 1846, 1847, 1848.

En 1846.	15,662,093 kil. dont	4,750,955 par mer.	10,911,138 par le Rhin.
» 1847.	15,800,555 » »	2,695,680 par mer.	13,104,875 par le Rhin.
» 1848.	20,756,661 » »	7,058,610 par mer.	13,698,051 par le Rhin.

Voici l'état comparatif des prix aux époques ci-après :

	janvier.	mai.	décembre.
Java	fl. 20 à 36	fl. 14 à 32	fl. 20 à 34
Havane	21 » 43	16 » 38	21 » 41
Brésil	21 » 36	15 » 31	20 » 34
Manille	20 » 32	15 » 26	20 » 30
Surinam	19 » 25	14 » 20	19 » 26

Voici les prix moyens comparatifs des ventes de la Société de Commerce en 1846, 1847 et 1848 :

	1848.	1847.	1846.
Vente de mars	fl. 24 3/4	fl. 38 3/4	fl. 31
» mai	24 1/2	34 1/2	27 3/4
» juillet	27 1/8	33	32 3/4
» septembre	26 1/2	34 3/4	33
» novembre	29 3/4	31 1/4	32 3/4

Du stock de la Société de commerce indiqué ci-dessus : Il y a 9,716 cranjangs ici et 10,555 à Rotterdam, ensemble 20,271. — A la même époque 1847, il y en avait en tout 36,095.

Sucres raffinés : Pendant les premiers mois de l'année, les transactions ont été régulières à des prix sans variations. En mars la demande cessa presqu'entièrement par suite des événements politiques, le marché devint languissant et toutes les parties successivement disponibles restèrent irréalisables jusqu'à ce qu'en avril et au commencement de mai, quelques ventes importantes eurent lieu à des prix excessivement bas et qui attirèrent de nouveau l'attention sur l'article; la baisse était alors de fl. 5 sur la cote du commencement de l'année.

La confiance se ranima et des ordres importants furent passés à ces bas prix qui entretinrent la demande pendant le restant de l'année et enlevèrent successivement tout ce que les raffineurs purent livrer, de sorte qu'en résumé les exportations dépassent encore de 1 million de kil. celles de 1847, quoique les raffineries aient fort peu travaillé au commencement de l'année. Cette majoration dans les exportations porte néanmoins en majeure partie sur le candi, dont il a été fait de grandes expéditions pour le Nord et pour l'Angleterre. De mai en octobre les prix se sont améliorés successivement de fl. 2 1/2, par suite de la demande soutenue, et ils se sont maintenus depuis fermes et sans variations notables. Comme la majeure partie des quantités disponibles se sont écoulées jusqu'à la fin de l'année, malgré la saison d'hiver, nous sommes sans approvisionnement. La demande subsiste encore aujourd'hui aux mêmes prix, mais les vendeurs ont élevé leurs prétentions. Comparativement aux prix du commencement de l'année, la cote présente en ce moment une baisse de fl. 2 1/2 [illegible]

INDIGO : Malgré les crises qui se sont manifestées dans la majeure partie des fabriques de l'Europe entière, cet article, après avoir subi de fortes fluctuations, a eu un assez grand débit. Les importations de Java ont été presqu'égales à celles de l'année dernière, et les ventes de la Société de commerce ont même été un peu plus fortes.

Au printemps, les deux tiers des parties offertes aux enchères par la Société de commerce furent réalisées avec une baisse de :

60 à 90 cents pour ord. à ord. moyen.
50 » 80 » » moyen à bon moyen.
20 » 60 » » fin moyen à fin.

Cette forte baisse attira l'attention des acheteurs, et il s'ensuivit des affaires actives pendant les quatre mois suivants et une reprise de 20 à 25 cents sur les prix auxquels on avait retiré à la vente.

A l'approche des ventes d'automne, la demande devint encore plus active, et tout ce qui y fut offert s'écoula avec une hausse importante, savoir :

60 à 70 cents pour ord. à moyen.
40 à 80 » » moyen à bon moyen.
50 à 90 » » fin moyen à fin.

Cette reprise nous ramena, à 10 à 20 cents près, aux prix du commencement de l'année. La proportion entre le Java et le Bengale s'en trouva également rétablie, et, malgré le peu d'importance des affaires, les prix se sont bien soutenus dans l'arrière-saison.

GARANCE. — La vente a beaucoup souffert des événements; les prix de la garance d'Avignon sont tombés plus bas qu'on ne les a jamais vus et les nôtres ont dû suivre; il en est, il est vrai, résulté plus de demande et une légère amélioration, mais les prix restent excessivement bas. La garance de Zélande a joui d'un débit modéré. On cote 95 c. pour SF. et 70 pour F. par 1/2 kil.

GRAINS. — Les transactions en céréales, si importantes en 1847, ont été très restreintes cette année. Les prix du froment, surtout celui de Pologne, se sont assez bien soutenus pendant toute l'année, le stock étant limité, et tout ce qui est arrivé ayant trouvé promptement acheteurs. Les prix ont été le plus élevés au commencement de l'année et jusqu'en juillet ils ont fléchi de fl. 120 pour Pologne et de fl. 80 à 90 pour le roux; vers la fin de ce mois et surtout en août il y eut une reprise de fl. 70 à 80 par suite d'une demande pressante pour l'Angleterre, qui se calma plus tard; les prix fléchirent ensuite de nouveau lentement, le marché ayant été approvisionné vers cette époque par quelques arrivages des provinces rhénanes.

En seigle on a également fait peu d'affaires et les prix sont tombés au-dessus de ceux de plusieurs années en arrière, les transactions s'étant bornées presqu'exclusivement à la consommation et par suite de l'absence de toute idée de spéculation

(1) Voir le *Journal de La Haye*, n° 6.

en présence de l'abondante récolte de l'année dernière et du fort approvisionnement existant. Au mois d'août les prix s'élevèrent de fl. 30 à 40 par suite de la panique répandue au sujet de la récolte des pommes de terre. Mais plus tard des arrivages importants et des ventes forcées les firent tomber même au-dessous de ceux du mois de juin ; ils se sont un peu remis vers la fin de l'année.

On a fait beaucoup d'affaires en orge, la majeure partie pour la consommation ; en août et septembre on a fait quelques achats pour l'exportation et il s'ensuivit une hausse qui ne s'est pas soutenue.

En avoine les transactions ont été insignifiantes, ce qui doit surtout être attribué à la faiblesse de l'approvisionnement, de sorte qu'il n'en a été que fort peu expédié pour l'Angleterre.

Les transactions en sarrasin se sont bornées aux besoins de la consommation ; on n'a rien fait pour l'exportation ni par spéculation.

Voici l'état des importations de l'extérieur et de l'intérieur et l'approvisionnement fin décembre :

	Froment.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Importations. .	12,600 lasts	14,400 lasts	3,250 lasts	580 lasts
Approvisionn. .	4,400 »	22,900 »	660 »	250 »

GRAINES. — Les importations se sont élevées en 1848 à 8500 lasts graine de colza, 41,180 lasts graine de lin, 90 lasts graine de chanvre et 310 tonnes graine de lin à semer. On a vendu 5200 lasts graine de colza pour le Zaan et 2700 pour l'exportation, le plus haut prix a été de fl. 390 et le plus bas de fl. 312; la cote actuelle est de fl. 366. — En graine de lin on a vendu 9050 lasts pour le Zaan et 1050 pour l'exportation. Le prix actuel est de fl. 150 à 260. — 70 lasts graine de chanvre ont été vendus pour le Zaan de fl. 150 à 210. Notre avoir au 31 décembre comparé à celui de 1847 donne le résultat suivant :

Graine de colza.	600 last	2185 last.
» de lin.	4080 »	4100 »
» de chanvre. . . .	20 »	—
» lin à semer	100 tonnes.	—

HUILES. — En huile du Sud il existait au 1er janvier un approvisionnement d'environ 3,000 tonnes ; il en a été importé 15,500 dans le courant de l'année et il en reste 2,400 à la fin de décembre ; les prix sont successivement tombés de fl. 29 1/2 a 26; ils ont repris ensuite à fl. 27 1/2 et 28 entr. En huile de baleine il n'a rien été importé ; le peu qu'il y avait en mains a été écoulé de fl. 32 à 29.

De la Démocratie par Guizot.

Le livre de M. Guizot, *de la Démocratie en France*, annoncé depuis quelque temps par les journaux de Paris vient de paraître. Il est divisé en huit chapitres :

CHAPITRE Ier. D'où vient le mal. — II. Du gouvernement dans la démocratie. — III. De la république démocratique. — IV. De la république sociale. — V. Quels sont les éléments réels et essentiels de la société en France ? — VI. Conditions politiques de la paix sociale en France. — VII. Conditions morales de la paix sociale en France. — VIII. Conclusion.

L'*Assemblée nationale*, qui a toujours passé pour être l'organe de M. Guizot, rend un compte fort détaillé de cet ouvrage. Nous lui empruntons les passages suivants extraits du nouveau livre de M. Guizot, convaincu que nos lecteurs liront avec plaisir quelques citations de cet important ouvrage :

J'ose croire qu'on ne trouvera rien dans cet écrit, absolument rien, qui porte l'empreinte de ma situation personnelle. En présence de si grandes choses, quiconque ne s'oublierait pas soi-même, mériterait d'être à jamais oublié. Je n'ai pensé qu'à la situation de mon pays. Plus j'y pense, plus je demeure convaincu que son grand mal, le mal qui est au fond de tous ses maux, qui mine et détruit ses gouvernements et ses libertés, sa dignité et son bonheur, c'est le mal que j'attaque, l'idolâtrie démocratique.

L'avénement de M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la république sera-t-il, contre ce mal, un remède efficace ? L'avenir nous l'apprendra. Ce que je dis aujourd'hui, après l'élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte, je le dirais également, sans y rien changer, si le général Cavaignac avait été élu. Ce n'est à aucun nom propre que s'adressent les grandes vérités sociales, c'est à la société elle-même.

Nous avons essayé de toutes choses : de la république, de l'empire, de la monarchie constitutionnelle. Nous recommençons nos essais. A quoi nous en prendre de leur mauvais sort ? De nos jours, sous nos yeux, dans trois des plus grands états du monde, ces trois mêmes gouvernements, la monarchie constitutionnelle en Angleterre, l'empire en Russie, la république dans l'Amérique du Nord, durent et prospèrent. Aurions-nous le privilége de toutes les impossibilités ?

Oui, tant que nous resterons dans le chaos où nous sommes plongés, au nom et par le culte idolâtre de la démocratie ; tant que nous ne verrons dans la société que la démocratie, comme si elle y était seule ; tant que nous ne chercherons, dans le gouvernement, que la domination de la démocratie, comme si elle avait seule le droit et le pouvoir de gouverner.

A ce prix, la république comme la monarchie constitutionnelle, l'empire comme la république, tout gouvernement régulier et durable est impossible,

Et la liberté, la liberté légale et forte, est aussi impossible que le gouvernement durable et régulier.

Le monde a vu des sociétés, de grandes sociétés, réduites à cette condition déplorable ; incapables de supporter toute liberté légale et forte, tout gouvernement régulier et durable ; condamnées à d'interminables oscillations politiques ; tantôt telle ou telle forme d'anarchie, tantôt telle ou telle forme de despotisme. Je ne conçois pas, pour les cœurs un peu fiers, une plus douloureuse destinée que d'appartenir à de tels temps. Il ne reste plus alors qu'à s'enfermer dans les soins de la vie domestique et dans les perspectives de la vie religieuse. Les joies et les sacrifices, les travaux et les gloires de la vie publique n'existent plus.

Tel n'est point, grâce à Dieu, l'état de la France ; tel ne sera point le dernier mot de notre longue et glorieuse civilisation, de tants d'efforts, de tant de conquêtes, de tant d'espérances, de tant de souffrances. La société française est pleine de force et de vie. Elle n'a pas fait de si grandes choses pour descendre, au nom de l'égalité, jusqu'au plus bas niveau. Elle possède en elle-même les éléments d'une bonne organisation politique. Elle a des classes nombreuses de citoyens éclairés, considérables, déjà placés ou prompts à s'élever à la hauteur des affaires de leur pays. Son sol est couvert d'une population intelligente et laborieuse qui déteste l'anarchie et ne demande qu'à vivre et à travailler en paix. Les vertus abondent dans les familles et les bons sentiments dans les cœurs. Nous avons de quoi lutter contre le mal qui nous dévore, Mais le mal est immense. Il n'y a point de termes pour le qualifier, point de mesure pour le mesurer. Les souffrances et les hontes qu'il nous inflige sont peu de chose auprès de celles qu'il nous prépare, s'il se prolonge. Et qui dira qu'il ne saurait se prolonger quand toutes les passions des pervers, toutes les folies des insensés, toutes les faiblesses des honnêtes gens concourent à le fomenter ? Que toutes les forces saines de la France s'unissent donc pour le combattre. Ce n'est pas trop, et il ne faut pas que ce soit trop tard. Unies dans l'œuvre, elles plieront plus d'une fois sous le fardeau, et la France aura encore besoin que Dieu la protége pour se sauver.

Mirabeau, Barnave, Napoléon, La Fayette, morts dans leur lit ou sur l'échafaud, dans la patrie ou dans l'exil, à des jours très-éloignés et très-divers, sont tous morts avec un même sentiment, un sentiment profondément triste. Ils ont cru leurs espérances déçues, leurs œuvres détruites ; ils ont douté du succès de leur cause et de l'avenir.

Le roi Louis-Philippe a régné plus de dix-sept ans. J'ai eu l'honneur d'être plus de onze ans son ministre. Si demain Dieu nous appelait à lui, quitterions-nous cette terre bien tranquille sur le sort et l'ordre constitutionnel de notre patrie ?

Le chaos se cache aujourd'hui sous un mot : *Démocratie*.

C'est le mot souverain, universel. Tous les partis l'invoquent et veulent se l'approprier comme un talisman.

Les monarchistes ont dit : " Notre monarchie est une monarchie démocratique. C'est par là qu'elle diffère essentiellement de l'ancienne monarchie et qu'elle convient à la société nouvelle. "

Les républicains disent : " La république, c'est la démocratie se gouvernant elle-même. Ce gouvernement seul est en harmonie avec une société démocratique, avec ses principes, ses sentiments, ses intérêts. "

Les socialistes, les communistes, les montagnards veulent que la République soit une démocratie pure, absolue. C'est pour eux la condition de sa légitimité.

Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau, et que ceux-là se croient les plus forts qui portent ce drapeau plus haut et plus loin.

Idée fatale, qui soulève ou fomente incessamment la guerre au milieu de nous, la guerre sociale !

C'est cette idée qu'il faut extirper. La paix sociale est à ce prix. Et avec la paix sociale, la liberté, la sécurité, la prospérité, la dignité, tous les biens, moraux et matériels, qu'elle peut seule garantir.

Au sein d'un tel fait, l'empire du mot *démocratie* n'est point un accident local, passager. C'est le développement, d'autres diraient le déchaînement de la nature humaine tout entière, sur toute la ligne et à toutes les profondeurs de la société. Et par conséquent la lutte flagrante, générale, continue, inévitable, de ses bons et de ses mauvais penchants, de ses vertus et de ses vices, de toutes ses passions et de toutes ses forces, pour perfectionner et pour corrompre, pour élever et pour abaisser, pour créer et pour détruire. C'est là désormais l'état social, la condition permanente de notre nation.

Il y a des hommes que cette lutte n'inquiète point. Ils ont pleine confiance dans la nature humaine. Selon eux, laissée à elle-même, elle va au bien. Tous les maux de la société viennent des gouvernements qui corrompent l'homme en le violentant ou en le trompant. La liberté, la liberté en toutes choses et pour tous. Presque toujours elle suffira à éclairer ou à contenir les volontés, à prévenir le mal ou à le guérir. A côté de la liberté, un peu de gouvernement, le moins possible, pour réprimer le désordre extrême et matériel.

D'autres ont, pour se rassurer contre le triomphe du mal dans l'homme et dans la société, un moyen plus décisif. Il n'y a, disent-ils, point de mal naturel et nécessaire, car nul penchant humain n'est mauvais en soi, il ne devient tel que parce qu'il n'atteint pas le but auquel il aspire. C'est un courant qui déborde, ne pouvant couler. Que la société soit organisée de telle sorte que tous les instincts de l'homme y trouvent chacun sa place et sa satisfaction ; le mal disparaîtra, la lutte cessera, et toutes les forces humaines concourent harmonieusement au bien social.

Les premiers méconnaissent l'homme ; les seconds méconnaissent l'homme et nient Dieu......

—

Le *Journal des Débats* fait sur la brochure de M. Guizot des réflexions parmi lesquelles nous choisissons le passage suivant :

« M. Guizot termine son ouvrage par de pathétiques conseils d'union adressés au parti modéré !

» Ils seront entendus ces conseils, nous en avons la ferme confiance. Celui qui les donne les appuie trop noblement de son exemple ! Elle va être lue d'un bout de la France à l'autre cette éloquente et patriotique brochure ! La violence a pu fermer la tribune à M. Guizot, elle ne lui a pas ravi sa plume ! Nous reconnaissons sous une forme nouvelle cette voix puissante qui nous a tant de fois émus, transportés, et qui, quoi qu'en aient pu dire d'indignes calomniateurs, n'a jamais été inspirée que par l'amour de la France et par un dévouement inébranlable à la sainte cause de l'ordre et de la liberté ! Du fond de l'exil, après tant d'injustices et de malheurs subis avec un calme stoïque, cette voix qui se fait entendre pour nous encourager, pour nous consoler, aura plus de retentissement encore. Il n'est plus ministre, l'homme qui vous parle. Vous l'avez dépouillé de ses dignités et de ses honneurs. Il n'a que ce que la fortune n'a pu lui enlever : son talent, son éloquence, sa sagacité profonde, son courage, son calme. Il avait payé sa dette. Il pouvait consacrer aux lettres, qui firent sa vieille et glorieuse illustration, les années que la Providence lui réserve. Il s'est souvenu de son pays, et il a voulu répondre à l'injustice par le dévouement ; son premier ouvrage s'adresse à cette patrie que la violence lui ravissait il y a dix mois. Noble exemple ! vengeance digne d'un grand cœur ! »

Un journal français, *La liberté*, publie l'article suivant sur l'affaire mystérieuse des dossiers.

NOUVELLES RÉVÉLATIONS.

La lumière nous arrive de toutes parts et commence à percer les ténèbres de l'affaire de Boulogne. Des renseignements circonstanciés nous sont fournis sur les raisons secrètes qui dirigeaient MM. Thiers et de Malleville lorsqu'ils s'emparaient de la confiance de Louis-Napoléon et du ministère de l'intérieur, deux influences dont ils avaient besoin plus que personne pour faire disparaître les traces de certaine affaire qui troublait leur sommeil.

Voici quelques petits faits qui pourront servir au célèbre historien du consultat et de l'empire, lorsque, revenu des ambitieux projets de la politique, il se consacrera tout entier à de nouvelles études historiques.

M. Doussy était avant la révolution de février chef de la division de la police générale au ministère de l'intérieur ; il occupait cette place depuis longues années, et notamment en 1840, sous le ministère de M. Thiers, qui avait, on ne l'a pas oublié, M. Léon de Maleville pour secrétaire général.

En cette qualité, M. Doussy se trouvait donc le dépositaire naturel de tous les secrets d'état qui se rattachaient au complot de Boulogne, et tenait dans sa main le fil conducteur du mystérieux labyrinthe.

Personne plus que lui ne connaissait l'importance des seize cartons qui, dans son bureau, contenaient toutes les pièces de cette volumineuse affaire.

Mis à la retraite après la révolution et remplacé d'abord par M. Carteret, et ensuite par M. Panis, l'ancien chef de division savourait en paix à Bayonne les joies du repos et de la famille, et croyait à son âge avoir pour toujours payé sa dette au travail et à la patrie.

Bien étonné fut-il lorsqu'une dépêche télégraphique vint, il y a quelques jours, l'arracher à ce bonheur domestique pour l'appeler à Paris, au nom de M. de Maleville, nouveau ministre de l'intérieur du nouveau président de la république.

Il obéit cependant et vint reprendre dans son ancien bureau le joug dont il se croyait pour toujours affranchi.

Qu'avait donc fait M. Panis pour être si brusquement révoqué par un ministre qui paraissait si *modéré* et si sobre de destitutions ? M. Panis, fils et neveu de deux généraux de l'empire, passait, même sous le gouvernement provisoire, pour atteint et convaincu de bonapartisme, et l'on savait qu'il avait l'œil ouvert sur seize cartons de Boulogne et qu'il serait difficile d'endormir sa vigilance.

Mais dans le trouble d'esprit où paraissait être M. de Malleville, pendant son court passage au ministère, il se hâta de réintégrer M. Doussy avant d'avoir officiellement révoqué M. Panis, tant on était pressé de placer *quelqu'un à soi* près des cartons. Le reste se devine, et n'a plus besoin d'explication.

On se demande aujourd'hui pourquoi M. Germain Sarrut n'a pas cru devoir invoquer à la tribune les témoignages de MM. Berryer et Mauguin, qui avaient été mêlés à cette ténébreuse affaire de 1839, on ne sait trop à quel titre. — Sans doute les dépositions de ces deux célèbres orateurs viendront jeter un nouveau jour sur quelques points encore obscurs de cette affaire.

L'*Evénement*, de son côté, contient sur la conspiration de 1839 des détails qui expliquent naturellement pourquoi le procureur de la république n'a pu satisfaire à la demande de M. Sarrut, quand celui-ci réclamait de ce magistrat les pièces saisies à son domicile et qui se rapportaient à cette affaire. Voici l'article de l'*Evénement* :

L'AFFAIRE DE 1839.

Quel est donc ce mystère ? demandions-nous hier à propos des obscures explications de M. Germain Sarrut sur la conspiration inédite de 1839 ? Nous avons pris des informations, et voici ce qui en résulte :

M. Germain Sarrut a eu tort de qualifier de conspiration cette affaire ; personne ne conspirait à cette époque ; seulement, MM. Barignet (de Grenoble), de Crouï Chanel et Durand, homme de lettres et rédacteur en chef du *Capitole*, furent l'objet de poursuites de la part du parquet. Une instruction s'ensuivit, et un arrêt de non-lieu les fit mettre en liberté. Mais, par suite de perquisitions domiciliaires, il fut, à ce qu'il paraît, constaté qu'une correspondance occulte avait été établie avec un haut personnage du nord de l'Europe, pour créer des embarras au gouvernement de Louis-Philippe. Cette correspondance fut saisie chez l'un des inculpés, à la veille de son départ pour Londres. L'ambassadeur de Russie, M. de Medem, intervint indirectement et exigea la restitution des lettres qui compromettaient, disait-on, le personnage anonyme en question. Ces lettres furent mises immédiatement à la disposition de M. de Medem ; et par suite, les inculpés que nous venons de nommer furent élargis sur-le-champ.

On voit qu'il s'agissait uniquement là d'une petite intrigue qui n'avait nullement le caractère d'un complot. M. Sarrut a donc exagéré la portée de cette conspiration prétendue ; il n'existe nulle connexité, d'ailleurs, entre l'attentat présumé de 1839 et le mouvement de Boulogne qui avait très-certainement une profonde gravité. En 1839, M. de Malleville n'était pas encore au pouvoir. Il n'y avait donc lieu de l'attaquer sur ce point ; M. Sarrut a été mal habile et a fait beau jeu à son adversaire, qui s'en est tiré spirituellement, avec tous les honneurs de la guerre. Gascon contre gascon. On a parlé de tout, excepté de ce qu'il y avait au fond du débat, et le public n'y a rien compris, ni l'assemblée nationale, ni nous-mêmes.

En tout cas, M. Odilon Barrot a été heureusement inspiré, en écartant toute solidarité pour le chef actuel de l'état qui doit rester au-dessus de toutes ces petites disputes suscitées par des intérêts privés ou des ambitions non satisfaites.

Nouvelles d'Allemagne.

PRISE D'OFEN ET DE PESTH.

Douzième bulletin de l'armee. S. A. le prince feld-maréchal Windischgrätz est entré, le 5 de ce mois a midi, à la tête de troupes impériales à Ofen et à Pesth, sans coup férir.

Les détails de cet événement seront publiés.

Vienne, le 7 janvier 1849. *Le gouverneur civil et militaire*,
WELDEN.

— La *Gazette de Breslau* annonce que Kossuth et un grand nombre de ses partisans se sont enfuis vers Debreczin, emportant la couronne du roi Etienne et tous les diamants de l'Etat. Windischgrätz a déclaré Kossuth hors la loi.

Cette même feuille raconte les cruautés sans nombre commises par les Magyares ; partout où ils passent on rencontre de nombreuses victimes pendues aux arbres ; a Esasa ils ont attaché un homme qui, exposé à un froid intense, a succombé à la rigueur de la température.

OLMÜTZ, 3 JANVIER. — Le prince Paul Esterhazy, que le parti Kossuth avait tenu prisonnier pendant plusieurs semaines, dans son palais à Eisenstadt, a été délivré par nos troupes victorieuses. Il vient d'arriver ici avec son fils Nicolas, pour exprimer à l'empereur son dévouement. Le comte Louis Szecseny a été également délivré de sa captivité et est arrivé en même temps à Olmütz. M. le comte Maurice Esterhazy, ministre impérial près la cour des Pays-Bas, sera chargé d'une mission importante pour Gaëte. Le baron van Handel, conseiller de légation à l'ambassade de Berlin, ira à Stuttgardt en qualité de chargé d'affaires.

— Un journal allemand prétend savoir que le roi de Prusse a déclaré qu'il n'acceptera la constitution de l'empire allemand que lorsqu'elle aura été approuvée par une chambre représentant les intérêts des différents états de l'Allemagne et par un conseil de princes représentant les intérêts des dynasties.

— Le projet d'un tarif douanier commun à toute l'Allemagne élaboré à Francfort pendant l'automne de l'année dernière par des députés du commerce des villes maritimes et d'autres villes et présenté à l'assemblée nationale allemande afin qu'elle y a[illegible] égard dans la discussion du tarif douanier qu'elle doit donner [illegible] l'Allemagne, a attiré sur lui toute l'attention de l'industrie [illegible] du commerce sur la question du tarif ; ce projet est digne de [illegible] intérêt ; mais celui-ci est accru par cette circonstance qu'o[illegible] suppose de différents côtés que ce projet n'est pas simplement un travail particulier et qu'il est destiné à servir de base à la rédaction d'un tarif douanier général pour toute l'Allemagne. Cette supposition, qui a éveillé de vives inquietudes et donn[illegible] lieu à des réclamations pressantes, n'est pas fondée. De même que ce projet défend les intérêts d'une partie du commerce [illegible] les représente comme identiques avec l'intérêt commun de l'Allemagne, de même d'autres projets, émanant aussi de particuliers, ont fait des propositions toutes différentes, en considération d'intérêts opposés, et ont également été recommandés [illegible] l'attention de l'assemblée. Ce projet, comme les autres propositions, sont des matériaux précieux pour l'élaboration d'un tarif nouveau ; mais on ne peut conclure ni de l'un ni des autres [illegible] les dispositions du tarif. (*Moniteur de Prusse*.)

(148e *séance de l'assemblée nationale*.)

FRANCFORT, 9 JANVIER. — Le ministre de l'intérieur a transmis au président les procès-verbaux par rapport à la fixation des frontières dans le grand-duché de Posen, dont l'assemblée nationale s'est réservé la sanction definitive. Ces pièces so[illegible] renvoyées à la commission internationale.

Des interpellations sont annoncées de la part de M. Mamm[illegible] sur l'abolition des droits de navigation fluviale, par M. Fr[illegible] dentheil sur la marine allemande, par M. Zachariæ (de Be[illegible] bourg) sur l'intervention du pouvoir central dans les affaires [illegible] la principauté d'Anhalt-Bernbourg.

M. de Soiron, rapporteur de la commission pour la consti[illegible]

tion, présente le résumé de la discussion sur le paragraphe 19 du chapitre de la diète, après quoi on passe au vote sur ce paragraphe. Voici la teneur des dispositions adoptées par l'assemblée :

Toutes les propositions concernant les finances sont d'abord soumises à la chambre des représentants du peuple.

Les dépenses ne pourront être votées qu'à la demande du pouvoir central et jusqu'à concurrence de la somme exigée par lui.

Les dépenses ne pourront être faites que pour les objets déterminés par le vote de la diète.

Le budget est voté pour un an.

Le budget ordinaire des voies et moyens, ainsi que le fonds de réserve, sera fixé par la première diète de l'empire. Il ne pourra être augmenté dans la suite que moyennant une décision nouvelle.

Le budget sera d'abord soumis à la chambre des représentants du peuple, qui, après l'avoir examiné, l'adoptera ou le rejettera en tout ou en partie, et le transmettra ensuite à la chambre des états. En tant que le budget ordinaire ne dépassera pas le montant fixé par la première diète ou par des votes ultérieurs, la chambre des états ne pourra que faire des observations, sur lesquelles la chambre des représentants du peuple statuera en dernier ressort.

Les dépenses extraordinaires et les moyens de les couvrir, ainsi que l'augmentation du budget ordinaire, devront être déterminés par un vote de la diète.

Les comptes sur l'emploi des fonds publics seront soumis à l'examen et à la sanction de la diète et en premier lieu de la chambre des représentants du peuple.

L'assemblée, sur l'avis de la commission, a ensuite autorisé la poursuite criminelle contre M. Würth, député de Sigmaringen. Elle a passé à l'ordre du jour sur la motion de M. Mohr, relativement à l'occupation militaire de la Hesse-rhénane, après que le ministre de la guerre eut déclaré que les troupes allaient être retirées de cette province, et après que M. Mohr lui-même eut renoncé à sa motion.

Une interpellation de M. Simon de Trèves par rapport à la levée de l'état de siége de Berlin n'a pas été reconnue urgente.

La prochaine séance (jeudi, 11 janvier) se tiendra à l'église St-Paul. On y discutera le rapport de la commission sur la question d'Autriche.

Nouvelles d'Italie.

Rome, 3 Janvier — On est dans l'attente d'une troisième protestation papale. On dit aussi que de grands dissentiments se sont élevés entre les cardinaux et le pontife. Il paraît même que le cardinal Ostini aurait été frappé d'apoplexie foudroyante à la suite d'une discussion très vive. Lambruschini et Antonelli poussent le pape vers une intervention armée; les autres cardinaux désapprouvent cette mesure.

Il paraît que la Russie s'est mise d'accord avec l'Angleterre pour qu'aucun empêchement ne soit désormais apporté à la l'expédition du roi de Naples contre la Sicile.

Hier, a eu lieu une grande démonstration en faveur de la constituante. Toutes les troupes y ont pris part.

Livourne, 4 Janvier. — On fait courir ici des bruits alarmants. On [illegible], du 4 au 9 courant, la république rouge doit être proclamée à Livourne. On cite les noms des chefs; les cocardes sont prêtes.

— On écrit de Naples, le 29 décembre, au *Times :*

Sans affecter d'être dans le secret de la diplomatie, je crois pouvoir vous annoncer que les relations diplomatiques entre Naples et l'Autriche vont être reprises, et que, comme conséquence de cette union, un mouvement combiné pour la restauration du pape aura lieu probablement. Si donc vous apprenez [illegible] marchent sur Bologne [illegible] napolitaines entrent dans les États Pontificaux, n'en soyez nullement surpris. C'est à la requête du Souverain Pontife lui-même que ce mouvement aurait lieu, et l'occupation ne durera que le temps nécessaire pour rétablir ce souverain sur le siége de ses prédécesseurs.

Vous vous rappelez que les relations diplomatiques entre Naples et Vienne sont suspendues depuis que le prince Félix Schwartzenberg, indigné de l'outrage fait par la populace aux armes de l'Autriche qui furent brûlées en place publique, et contre la faiblesse du gouvernement qui refusa de lui faire donner satisfaction immédiate, avait quitté Naples à bord d'un steamer autrichien qui se trouvait dans la baie. Aujourd'hui il y a tout lieu d'espérer que le prince de Schwartzenberg oubliera son ressentiment et qu'il accueillera les offres d'alliance et d'amitié qui lui ont été faites par le gouvernement napolitain.

On dit que les insurgés siciliens ont attaqué les avant-postes de l'armée napolitaine et l'on ne parle de rien moins que d'un mouvement général de Palerme [illegible] Messine. Je sais que le général Tilangeri est décidé à profiter de cette rupture de l'armistice, et il a annoncé l'intention de poursuivre ses succès jusques aux portes de Palerme; il a eu une conférence avec les ministres de France et d'Angleterre, et les a invités à recommander la plus stricte neutralité aux officiers des deux escadres; déclarant qu'il ne prêtera plus l'oreille à aucune remontrance et que rien ne l'empêchera de poursuivre ses opérations. Le langage du prince a été encore plus décidé; il a déclaré que, comme chef d'une armée en présence de l'ennemi, il ferait son devoir sans s'inquiéter du résultat de sa conduite en ce qui touche les relations diplomatiques entre Naples et les cours étrangères. Il a ajouté que si le roi n'approuvait pas ses intentions, il pouvait nommer un autre général-en-chef, mais que, tant que cet honneur lui serait dévolu, il n'écouterait ni avis ni remontrances.

Milan, 3 Janvier. — Conformément au programme ministériel du 27 novembre qui a proclamé le maintien de l'intégrité de la monarchie et l'octroi de libres institutions municipales et provinciales, le ministère impérial a décidé, pour garantir aux provinces lombardo-vénitiennes leur nationalité et la faire [illegible] avec le principe suprême de l'intégrité de la monarchie, de convoquer à Vienne une réunion de délégués de toutes ces provinces. Le commissaire impérial, M. le comte Montecuculi, a porté à la connaissance publique cette décision du ministère.

— [illegible] aux frontières du Piémont, de la Toscane et de l'État de l'Église est rigoureusement observé, et tout indique que les préparatifs de guerre vont recommencer.

— Au-dessous d'un cartouche fleuronnée où se lisent ces mots : *Viva la Costituente romana!* nous trouvons dans l'*Epoca* du 30 décembre une note curieuse et instructive. M. Mamiani, et que l'on se rappelle tout ce que signifie ce nom, y déclare qu'indépendamment de l'état de sa santé, il était dans la résolution ferme et irrévocable de n'entrer dans aucune combinaison ministérielle du moment où la junte d'État fonctionnerait. Premier reniement de la révolution romaine.

Plus bas nous voyons que le prince Corsini, sénateur de Rome et premier membre de la junte, a donné sa démission ; ce qui a forcé la junte de s'unir au ministère pour proclamer la constituante au nom de nous ne savons quel pouvoir, *en vertu de la suprême loi du salut public.* En effet, nous voyons le décret de convocation signé des noms suivants : F. Camerata, G. Galletti, C. R. Muzzarelli, C. Armellini, F. Galeotti, L. Mariani, P. Sterbini, P. Campello, sans indication de qualité.

La démission du prince Corsini est le second reniement de la révolution romaine, et il a fallu que les choses fussent dans un bien triste état pour que le prince Corsini ait senti la nécessité de résister enfin à ces hommes qui le poussaient depuis si longtemps à des actes indignes de son caractère.

— On annonce que le saint-père, qui voudrait éviter l'intervention étrangère, veut tenter une démarche personnelle. Il se rendrait à Civita-Vecchia, et de là il ferait un appel au peuple Si cet appel n'était pas entendu, les choses suivraient leur cours. (*Patrie.*)

On écrit d'Italie à la *Patrie :*

« Décidément nous tournons à la guerre; de nombreux enrôlements de troupes suisses sont faits pour le compte de S. M. Charles-Albert.

» Gioberti ne se dissimule pas les difficultés de la situation ; mais à présent il faut qu'il suive la voie qu'il a choisie. S'il reculait, il y aurait un *tolle* général.

» M. le marquis de Ricci est revenu parmi nous. On avait annoncé qu'il allait faire partie du ministère. Loin de là, il est en pleine disgrâce.

» M. d'Antioche, qui l'avait remplacé, est lui-même rappelé. On ne dit pas encore quel sera son successeur. »

Nouvelles de l'Inde.

Rio-Janeiro, 15 novembre 1848.

Je profite du départ du paquebot pour vous transmettre quelques nouvelles.

La chambre des députés n'a pas encore pu, faute de temps, mettre la dernière main au code de commerce qu'on attend depuis bon nombre d'années.

La réduction de 15 p. c. à 7 p. c. sur l'exportation des cuirs de Rio-Grande doit contribuer efficacement au développement de cette branche de commerce.

L'impôt de 5 p. c. sur l'or en poudre a été aboli ainsi que le droit de 1/2 p. c. sur l'exportation des métaux monnayés. D'un autre côté, on a pris une mesure diamétralement opposée. C'est celle de prélever 1 p. c. sur l'exportation de l'or en barre. On a cru mettre un obstacle au trafic des noirs en élevant les droits de réexportation sur les articles envoyés à la côte d'Afrique, mais cette mesure, purement de police, sera vaine, et de plus, inutile comme mesure financière.

Une clameur générale s'est élevée contre le droit de 80 p. c. imposé sur les chaussures, habilements confectionnés et ouvrages de menuiseries ou meubles. L'état n'y gagnera rien ; la fraude n'en sera que plus active, car ce droit équivaut à une prohibition. Jamais aucune plainte ne s'est élevée de la part de fabricants de ces objets qui sont à même de bien payer leurs ouvriers. Les magasins tenant ces articles seront obligés de fermer. Les propriétaires d'esclaves-ouvriers en profiteront seuls et le commerce par bras libres deviendra plus difficile que jamais. Supposant qu'on veuille encourager l'industrie nationale, il est de la plus notoire injustice et tout à fait en opposition avec les lois d'équité de mettre immédiatement cette mesure en vigueur. Une grande quantité de marchandises est attendue, soit par commande, soit en consignation et il en résultera des pertes immenses pour les fabricants et les négociants qui les envoient. La requête adressée aux ministres par quelques négociants, n'a pas même reçu de réponse. Cette mesure est en outre contraire à la décision prise par le gouvernement de proroger [illegible] 1er octobre 1847 établissant les droits différentiels.

Jusqu'ici, malgré la mise en vigueur de la mesure, on a laissé déposer les marchandises qui se trouvaient à bord des navires dans le port.

Les revenus de la douane augmentent grâce à la sévérité du nouvel inspecteur le Dr Ferraz. Les vols qui se commettaient en douane étaient de notoriété publique. Plusieurs employés entrés pauvres dans l'administration, sont aujourd'hui à la tête de belles fortunes. On a constaté que les détournements se sont élevés jusqu'à 20,000 fr. par jour.

Le 3 de ce mois un terrible incendie a éclaté à Bahia dans le dépôt de thérébenthine et charbons de MM. Gantoise et Monbal, maison belge-française. Cinq maisons sont devenues la proie des flammes. Grâce à une pluie subite et aux efforts des équipages de deux navires de guerre français, on s'est rendu maître du feu. L'arsenal n'a pu fournir ni pompes, ni haches. Peu s'en est fallu que le feu ne se communiquât à la douane. La cité basse a échappé par miracle à une destruction totale.

M. Southern n'a pu être admis auprès de Rosas, malgré tous ses efforts. Il a postivement déclaré qu'il ne recevrait personne à moins qu'il ne fût porteur des conditions faites par M. Hood, avec les modifications proposées par le gouvernement argentin. Aussitôt que le commodore Herbert et M. Gore connurent la décision de Rosas, ils firent savoir le 16 octobre à M. Southern qu'une expédition française était attendue prochainement.

Cette nouvelle fut communiquée le 17 par M. Southern à Arana qui en fit part par message à Rosas ; celui-ci reçut très-mal ce message et répondit : « Dites à M. Arana qu'il ne me fasse pas perdre mon temps avec de telles frivolités. » On ajoute que M. Southern doit revenir à Rio-Janeiro par la frégate le *Raleigk*.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 3 Janvier. — A la fin de la semaine sera présenté le budget.

La discussion du projet d'adresse a continué aujourd'hui a la chambre des députés. M. Cortina a présenté de longues considérations sur la politique étrangère. Les paragraphes de l'adresse traitant des relations de l'Espagne avec Rome et le gouvernement de la république française, ont eu toute son approbation ; mais l'interruption des relations diplomatiques de l'Espagne avec l'Angleterre, est à ses yeux un fait très grave. Nul ne contestera au gouvernement le droit d'expulser un agent étranger qui, accrédité auprès de lui, pourrait bien susciter des embarras ; mais les preuves jusqu'ici produites par le cabinet espagnol ne démontrent pas suffisamment la culpabilité de l'agent anglais et la forme de l'expulsion eût du être différente. — M. Cortina n'a pas pu terminer son discours séance tenante ; il l'achèvera. C'est M. Pidal qui doit lui répondre.

— On nous écrit des frontières de la Catalogne, le 2 janvier :

« De nouvelles troupes sont encore entrées à Vich, et tout annonce qu'avant longtemps les environs de cette ville seront complètement dégagés. Un *cabecilla*, nommé Busnaye, qui était chargé de le bloquer, s'en est un peu éloigné, poursuivi par le 3e bataillon de Vich, et par un détachement de cavalerie, qui s'était mis en marche pour appuyer ce mouvement. Les mesures prises par le capitaine général, pour sortir la ville de la mauvaise position où elle se trouve encore, combinées avec les mouvements de troupes, ont déjà eu un assez bon résultat. Le brigadier Lasala, qui doit commander l'avant-garde, est entré dans la ville le 28, à la tête d'un bataillon de grenadiers du 9e chasseurs, de 400 recrues et de quelques autres troupes. Le lendemain matin, deux colonnes se sont mises en campagne avec de la cavalerie, pour parcourir les villages voisins, et assurer les approvisionnements de l'armée. — Les autorités de différentes villes ont signalé plusieurs soumissions ; dans la seule ville de Lérida, il y en a eu une trentaine.

Catalogne, 5 Janvier. — Il y a eu un combat sanglant entre le Cabecilla Borges et quelques autres qui s'étaient réunis à lui, et le général Nouvilas. Les premiers avaient pris des positions formidables dans les montagnes qui avoisinent Vich, dont ils ont été chassés, après une résistance de quelques heures. Les troupes de la reine ont perdu 5 hommes et 42 ont été plus ou moins blessés. Celle de l'ennemi n'a pu être exactement constatée ; mais elle doit être considérable, d'après le nombre de morts qu'on a trouvés dans les gorges, le lendemain du combat. Cette affaire a favorablement inauguré le commencement de la campagne du capitaine-général ; elle présage de nouvelles victoires aux troupes de la reine. Il est aujourd'hui certain que Cabrera est venu à bout de faire assassiner le frère du brigadier Pons (Bel del Oli) qu'il craignait, comme possesseur des secrets des rebelles. (*Journ. des Pyren. Orient.*)

Nouvelles de France.

Paris, 10 Janvier. — La réunion de la rue de Poitiers s'est occupée dans sa séance d'hier de la proposition de M. Rateau, tendant à fixer au 4 mars l'époque de la dissolution de l'assemblée.

La réunion, après avoir entendu plusieurs orateurs éminents, considérant que par toutes les raisons politiques et constitutionnelles, il importait au pays que l'assemblée actuelle fût dissoute du 4 mars au 15 avril, a décidé à l'unanimité que tous ses membres voteraient pour la proposition de M. Rateau, comme fixant l'époque la plus rapprochée.

On assure que M. de Tinguy, qui propose de fixer cette époque au 15 février, s'est décidé à retirer sa proposition, pour se rallier à celle de M. Rateau.

— On assurait à l'assemblée que, dans le cas où le scrutin serait demandé sur la proposition Rateau, beaucoup de membres, partisans de la dissolution de l'assemblée, ont résolu d'ouvrir une liste dans l'un des bureaux pour donner leurs noms, afin de ne pas encourir la solidarité dans le vote qui maintiendrait à l'assemblée la faculté de faire les dix lois organiques fixées par une décision précédente de l'assemblée.

— La deuxième liste de préfets qui a paru aujourd'hui est assurément quasi-monarchique, et, à ce titre, elle soulèvera les récriminations les plus vives; mais on ne pourra l'accuser de bonapartisme.

— Un journal du soir annonce que M. Ricci, qui a été appelé à Turin, est en pleine disgrâce, et que M. d'Antioche, chargé d'affaires de la Sardaigne à Paris, est remplacé. Nous ne croyons fondées aucune de ces nouvelles. Ce que est vrai, c'est que M. Ricci repart pour Bruxelles, [illegible] dans les conférences qui vont s'ouvrir. (*Constitution.*)

— En ce moment mille intrigues s'agitent et se croissent au sujet de la nomination du vice-président de la république et de celle du président de l'assemblée. M. de Lamartine a, dit-on, des chances sérieuses d'arriver aux fonctions de vice-président. Quant à M. Marrast, il n'est pas de moyens qu'il n'emploie pour retenir une place qui lui est fort disputée. Le principal grief de ses adversaires, contre lui, c'est sa partialité ou sa faiblesse, comme on voudra, envers la Montagne, dont les habitudes de violence et d'interruption brutales n'ont jamais été réprimées.

— On lit dans le *Constitutionnel :*

M. Ledru-Rollin, dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la tribune, a dit : « Que le premier jour de l'an, le premier magistrat de la république française s'avança vers le nonce du pape et lui annonça qu'il avait l'espérance de voir bientôt le saint-père dans ses états. »

Nous sommes en mesure de déclarer que ce fait est complétement inexact.

M. le président de la république a, en effet, parlé à M. le nonce du pape dans la circonstance dont il s'agit, et il lui a dit : *« Si les circonstances obligeaient le pape à quitter l'Italie, j'espère que c'est en France qu'il viendrait chercher l'hospitalité. »*

— Le *Constitutionnel* dément officiellement les assertions du *National*, au sujet de l'affaire de Boulogne :

« Nous répondrons très catégoriquement au *National*, que ce qu'il avance est faux de tous points. M. Thiers, M. de Rémusat, M. de Malleville, ont fait en 1840 leur devoir, qui était de maintenir les lois, de défendre énergiquement les institutions existantes. Ils agiraient de même aujourd'hui et en toutes circonstances. Mais l'accusation d'avoir provoqué la conspiration et tendu un guet-apens, est une insigne calomnie ; nous sommes autorisés à le déclarer. »

VIE DE FRANKLIN A L'USAGE DE TOUT LE MONDE,

PAR M. MIGNET.

DE LA SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'avant-hier.)

CHAPITRE II.

Origine de Franklin. — Sa famille. — Son éducation. — Ses premières occupations chez son père. — Son apprentissage chez son frère James Franklin comme imprimeur. — Ses lectures et ses opinions.

La famille de Franklin était une famille ancienne et d'honnêtes artisans. Originaire du comté de Northampton, en Angleterre, elle possédait, au village d'Ecton, une terre d'environ trente acres d'étendue et une forge qui se transmettait héréditairement de père en fils par ordre de primogéniture. Depuis la révolution qui avait changé la croyance religieuse de l'Angleterre, cette famille avait embrassé les opinions simples et rigides de la secte presbytérienne, laquelle ne reconnaissait, ni comme les catholiques la tradition de l'église et la suprématie du pape, ni comme les anglicans la hiérarchie de l'épiscopat et la suprématie ecclésiastique du roi. Elle vivait très chrétiennement et très démocratiquement, élisant ses ministres et

réglant elle-même son culte. Ce furent les pieux et austères partisans de cette secte qui, ne pouvant pratiquer leur foi avec liberté dans leur pays sous le règne des trois derniers Stuarts, aimèrent mieux le quitter pour aller fonder, de 1620 à 1682, sur les côtes âpres et désertes de l'Amérique septentrionale, des colonies où ils pussent prier et vivre comme ils l'entendaient. La religion rendue plus sociable encore par la liberté, la liberté rendue plus régulière par le sentiment du devoir et le respect du droit, furent les fortes bases sur lesquelles reposèrent les colonies de la Nouvelle-Angleterre, et se développa le grand peuple des Etats-Unis.

Le père de Benjamin Franklin, qui était un presbytérien zélé, partit pour la nouvelle-Angleterre à la fin du règne de Charles II, lorsque les lois interdisaient sévèrement les conventicules des dissidents religieux. Il se nommait Joseph et il était le dernier de quatre frères. L'aîné, Thomas, était forgeron ; le second, John, était teinturier en étoffes de laine ; le troisième, Benjamin, était, comme lui teinturier en étoffes de soie. Il émigra avec sa femme et trois enfants vers 1682, l'année même où le célèbre quaker Guillaume Penn fondait sur les bords de la Delawarre la colonie de Pennsylvanie, où son fils était destiné à jouer trois quarts de siècle après, un si grand rôle. Il alla s'établir à Boston, dans la colonie de Massachusets qui avait été fondée en 1628. Son ancien métier de teinturier en soie, qui était un métier de luxe, ne lui donnant pas assez de profits pour les besoins de sa famille, il se fit fabricant de chandelles.

Ce ne fut que la vingt-quatrième année de son séjour à Boston qu'il eut de sa seconde femme, Abiah Folgier, Benjamin Franklin. Il s'était marié deux fois. Sa première femme, venue avec lui d'Angleterre, lui avait donné sept enfants. La deuxième lui en donna dix. Benjamin Franklin, le dernier de ses enfants mâles et le quinzième de tous ses enfants, naquit le 17 janvier 1706. Il vit jusqu'à treize de ses frères et de ses sœurs assis en même temps que lui à la table de son père, qui se confia dans son travail et dans la Providence pour les élever et les établir.

L'éducation qu'il leur procura ne pouvait pas être coûteuse ni dès lors bien relevée. Ainsi Benjamin Franklin ne resta à l'école qu'une année entière. Malgré les heureuses dispositions qu'il montrait, son père ne voulut pas le mettre au collége, parce qu'il ne pouvait pas supporter les dépenses d'une instruction supérieure. Il se contenta de l'envoyer quelque temps chez un maître d'arithmétique et d'écriture. Mais s'il ne lui donna point ce que Benjamin Franklin devait se procurer plus tard lui-même, il lui transmit un corps sain, un sens droit, une honnêteté naturelle, le goût du travail, les meilleurs sentiments et les meilleurs exemples.

L'avenir des enfants est en grande partie dans les parents. Il y a un héritage plus important encore que celui de leurs biens, c'est celui de leurs qualités. Ils communiquent le plus souvent avec la vie, les traits de leur visage, la forme de leur corps, les moyens de santé ou les causes de maladie, l'énergie ou la mollesse de l'esprit, la force ou la débilité de l'ame, suivant ce qu'ils sont eux-mêmes. Il leur importe donc de soigner en eux leurs propres enfants. S'ils sont énervés, ils sont exposés à les avoir faibles ; s'ils ont contracté des maladies, ils peuvent leur en transmettre le vice et les condamner à une vie douloureuse et courte. Il n'en est pas seulement ainsi dans l'ordre physique, mais dans l'ordre moral. En cultivant leur intelligence dans la mesure de leur position, en suivant les règles de l'honnête et les lois du vrai, les parents communiquent à leurs enfants un sens plus fort et plus droit, leur donnent l'instinct de la délicatesse et de la sincérité avant de leur en offrir l'exemple. Et, au contraire, en altérant dans leur propre esprit les lumières naturelles, en enfreignant par leur conduite, les lois que la Providence de Dieu a données au monde et dont la violation n'est jamais impunie, ils les font ordinairement participer à leur imperfection intellectuelle et à leur déréglement moral. Il dépend donc d'eux, plus qu'ils ne pensent, d'avoir des enfants sains ou maladifs, intelligents ou bornés, honnêtes ou vicieux, qui vivent bien ou mal, peu ou beaucoup. C'est la responsabilité qui pèse sur eux et qui, selon qu'ils agissent eux-mêmes, les récompense ou les punit dans ce qu'ils ont de plus cher.

Franklin eut le bonheur d'avoir des parents sains, laborieux, raisonnables, vertueux. Son père atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Sa mère, aussi distinguée par la pieuse élévation de son ame, que par la ferme droiture de son esprit, en vécut quatre-vingt-quatre. Il reçut d'eux et le principe d'une longue vie et ce qui valait mieux encore, les germes des plus heureuses qualités pour la remplir dignement. Ces germes précieux, il sut les développer. Il apprit de bonne heure à réfléchir et à se régler. Il était ardent et passionné, et personne ne parvint mieux à se rendre maître absolu de lui-même. La première leçon qu'il reçut à cet égard et qui fit sur lui une impression ineffaçable lui fut donnée à l'âge de six ans. Un jour de fête, il avait quelque monnaie dans sa poche et il allait acheter des jouets d'enfant. Sur son chemin, il rencontra un petit garçon qui avait un sifflet et qui en tirait des sons, dont le bruit vif et pressé le charma. Il offrit tout ce qu'il avait d'argent pour acquérir ce sifflet qui lui faisait envie. Le marché fut accepté, et dès qu'il en fut devenu le joyeux possesseur, il rentra chez lui en sifflant à étourdir tout le monde dans la maison. Ses frères, ses sœurs, ses cousines lui demandèrent combien il avait payé cet incommode amusement. Il leur répondit qu'il avait donné tout ce qu'il avait dans sa poche. Ils se récrièrent, en lui disant que ce sifflet valait dix fois moins, et ils énumérèrent malicieusement tous les jolis objets qu'il aurait pu acheter avec le surplus de ce qu'il devait en payer. Il devint alors tout pensif, et le regret qu'il éprouva dissipa tout son plaisir. Il se promit bien, lorsqu'il souhaiterait vivement quelque chose, de savoir auparavant combien cela coûtait, et de résister à ses entraînements par le souvenir du *sifflet*.

Cette histoire, qu'il racontait souvent et avec grâce, lui fut utile en bien des rencontres, jeune et vieux, dans ses sentiments et dans ses affaires; avant de conclure ses opérations commerciales et d'arrêter ses déterminations politiques, il ne manqua jamais de se rappeler l'achat du sifflet. — C'était l'avertissement qu'il donnait à sa raison, le frein qu'il mettait à sa passion. Quoi qu'il désirât, qu'il achetât ou qu'il entreprît, il se disait : *Ne donnons pas trop pour le sifflet.* La conclusion qu'il en avait tirée pour lui-même, il l'appliquait aux autres, et il trouvait « que la plus grande partie des malheurs de l'espèce humaine venaient des estimations fausses qu'on faisait de la valeur des choses et de ce *qu'on donnait trop pour les sifflets.*

Dès l'âge de dix ans, son père l'avait employé dans sa fabrication de chandelles ; pendant deux années il fut occupé à couper des mèches, à les placer dans les moules, à remplir ensuite ceux-ci de suif, et à faire les commissions de la boutique paternelle. Ce métier était peu de son goût. Dans sa généreuse et intelligente ardeur, il voulait agir, voir, apprendre. Elevé aux bords de la mer, où, durant son enfance, il allait se plonger presque tout le jour dans la saison d'été et sur les flots de laquelle il s'aventurait souvent avec ses camarades en leur servant de pilote, il désirait devenir marin. Pour le détourner de cette carrière, dans laquelle était déjà entré l'un de ses fils, son père le conduisit tour à tour dans les ateliers des menuisiers, des maçons, des vitriers, des tourneurs, etc., afin de reconnaître la profession qui lui conviendrait le mieux. Franklin porta dans les divers ateliers qu'il visitait cette attention observatrice qui le distingua en toutes choses, et il apprit à manier les instruments des diverses professions, en voyant les autres s'en servir. Il se rendit ainsi capable de fabriquer plus tard avec adresse les petits ouvrages dont il eut besoin dans sa maison et les machines qui lui furent nécessaires pour ses expériences. Son père se décida à le faire coutelier. Il le mit à l'essai chez son cousin Samuel Franklin, qui, après s'être formé dans ce métier à Londres, était venu s'établir à Boston ; mais la somme exigée pour son apprentissage ayant paru trop forte, il fallut renoncer à ce projet. Franklin n'eut point à s'en plaindre, car bientôt il embrassa une profession à laquelle il était infiniment plus propre.

Son esprit était trop actif pour rester dans l'oisiveté et dans l'ignorance. Il aimait passionnément la lecture, la petite bibliothèque de son père, qui était composée surtout de livres théologiques, fut bientôt épuisée. Il y trouva un *Plutarque* qu'il dévora, et il eut les grands hommes de l'antiquité pour ses premiers maîtres. *L'Essai sur les projets* de Defoé, l'amusant auteur du Robinson Crusoé ; et l'*Essai sur les moyens de faire le bien* du docteur Mather l'intéressèrent vivement, parce qu'ils s'accordaient avec le tour de son imagination et le penchant de son ame. Le peu d'argent qu'il avait, était employé à acheter des livres.

Son père, voyant ce goût décidé et craignant, s'il ne le satisfaisait point, qu'il ne se livrât à son autre inclination toujours subsistante pour la marine, le destina enfin à être imprimeur. Il le plaça en 1718 chez l'un de ses fils, nommé James, qui était revenu d'Angleterre l'année précédente avec une presse et des caractères d'imprimerie. Le contrat d'apprentissage fut conclu pour neuf ans. Pendant les huit premières années, Benjamin Franklin devait servir sans rétribution son frère qui, en retour, devait le nourrir et lui donner, la neuvième année, le salaire d'un ouvrier.

Il devint promptement très-habile. Il avait beaucoup d'adresse qu'il accrut par beaucoup d'application. Il passait le jour à travailler, et une partie de la nuit à s'instruire. C'est alors qu'il étudia tout ce qu'il ignorait, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie, qu'il apprit l'arithmétique dont il savait imparfaitement les règles et à laquelle il ajouta la connaissance de la géométrie et la théorie de la navigation ; qu'il fit l'éducation méthodique de son esprit, comme il fit un peu plus tard celle de son caractère. Il y parvint à force de volonté et de privations. Celles-ci, du reste, lui coûtaient peu, quoiqu'il prît sur la qualité de sa nourriture et les heures de son repos pour se procurer les moyens et le temps d'apprendre. Il avait lu qu'un auteur ancien s'élevant contre l'*usage de manger de la chair*, recommandait de ne se nourrir que de végétaux. Depuis ce moment, il avait pris la résolution de ne plus rien manger qui eût eu vie, parce qu'il croyait que c'était une habitude à la fois barbare et pernicieuse. Pour tirer profit de sa sobriété systématique, il avait proposé à son frère de se nourrir lui-même avec la moitié de l'argent qu'il dépensait pour cela chaque semaine. L'arrangement fut agréé, et Franklin, se contentant d'une soupe de gruau qu'il faisait grossièrement lui-même, mangeant debout et vite un morceau de pain avec un fruit, ne buvant que de l'eau, n'employa point tout entière la petite somme qui lui fut remise par son frère. Il économisa sur elle assez d'argent pour acheter des livres, et sur les heures consacrées aux repas assez de temps pour les lire.

Les ouvrages qui exercèrent le plus d'influence sur lui furent : *l'Essai sur l'entendement humain*, de Locke ; *le Spectateur*, d'Addison ; *les Faits mémorables de Socrate*, par Xénophon. Il les lut avidement et y chercha des modèles de réflexion, de langage, de discussion. Locke devint son maître dans l'art de penser; Addison dans celui d'écrire; Socrate dans celui d'argumenter. La simplicité élégante, la sobriété substantielle, la gravité fine et la pénétrante clarté du style d'Addison, furent l'objet de sa patiente et heureuse imitation. Une traduction des *Lettres provinciales*, dont la lecture l'enchanta, acheva de le former à l'usage de cete délicate et forte controverse où, guidé par Socrate et par Pascal, il mêla le bon sens caustique et la grâce spirituelle de l'un avec la haute ironie et la vigueur invincible de l'autre.

Mais, en même temps qu'il acquit plus d'idées, il perdit les vieilles croyances de sa famille. Les œuvres de Collins et de Shaftesbury le conduisirent à l'incrédulité par le même chemin que suivit Voltaire. Son esprit curieux se porta sur la religion pour douter de sa vérité, et il fit servir sa subtile argumentation à en contester les vénérables fondements. Il resta quelque temps sans croyance arrêtée, n'admettant plus la révélation chrétienne, et n'étant pas suffisamment éclairé par la révélation naturelle. Cessant d'être chrétien soumis sans être devenu philosophe assez clairvoyant, il n'avait plus la règle morale qui lui avait été transmise, et il n'avait point encore celle qu'il devait bientôt se donner lui-même pour ne jamais l'enfreindre.

(La suite prochainement.)

SALLE DE LA LOGE MAÇONNIQUE.

Lundi 15 Janvier 1849, 7 heures et demie du soir.

GRAND CONCERT VOCAL

PAR LES

CHANTEURS PYRÉNÉENS.

Les chanteurs Pyrénéens exécuteront les morceaux suivants, sans autre accompagnement que celui fait par leurs voix formant orchestre, et seront revêtus du costume national de leur pays.

PROGRAMME, — *Première partie.*

1. *Sin counèches ma Bergère*, pastorale favorite d'Henri IV.
2. *Le retour au Pays*, chant national des Pyrénées, avec solo de baryton.
3. Le *Kyrie* de la Messe de Rome.
4. *Les Souvenirs de la Navarre*, boléro avec accompagnement de castagnettes (imit. espagnole).
5. *O Montagnes de France !* souvenir des Pyrénées (marche).

Deuxième partie.

1. *La Béarnaise* ou la *Haüt sus las montagnos*, mélodie des montagnes, avec solo de ténor léger.
2. *La Catalane ou le Mont Canigou*, souvenirs de la Catalogne ; boléro avec accompagnement de castagnettes.
3. Le *Sanctus* de la Messe de Rome.
4. *Les Adieux !* ou les huit chanteurs Pyrénéens au départ, chant guerrier, avec solos de baryton et de ténor.
5. *Il est Minuit* ou la retraite des ouvriers béarnais, marche.
6. *Cantate*, composée en l'honneur de la fête de S. M.

Prix du billet fl. 1.99.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 13 Janvier 1849. — (Représentation n° 89.)

La première représentation de la reprise de :

ROBERT BRUCE,

grand-opéra en trois actes et six tableaux, paroles de MM. A. Royer et G. Vaëz, musique de Rossini.

Décorations nouvelles, composées et peintes par M. B. J. van Hove. Danses de M. Collet, maître de ballet.

ANNONCES.

EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.° TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers :

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION

PERSONNELLE,

(33° ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX : 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité ; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur les habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. par le docteur Samuel La Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membres de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la sociétémédicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur. (187)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, JEUDI 11 JANVIER. — Les cours des fonds hollandais n'ont éprouvé presqu'aucune variation. Les affaires étaient fort limitées.

Les espagnols et les portugais un peu plus demandés. — Les russe n'ont pas varié. — Les autrichiens de nouveau fort recherchés.

En fonds américains du sud, les grenadiens étaient de nouveau demandés en hausse, mais les péruviens étaient plus offerts.

ROTTERDAM, JEUDI 11 JANVIER. — En fonds hollandais les intégrales se sont bien maintenus à leur cours et ont donné lieu à quelques affaires. Les fonds espagnols ont fermé à leur cours d'hier, il s'est fait quelques affaires en ardoins. En fonds américains les grenadiens étaient recherchés.

PARIS, MERCREDI 10 JANVIER. — Les fonds publics et la plupart des autres valeurs se sont sensiblement améliorés aujourd'hui. Cette reprise paraît tenir à l'idée dans laquelle on est assez généralement à la bourse, que la proposition Rateau ayant pour but de fixer au 15 avril prochain les nouvelles élections, a des chances de succès, après la décision prise à l'unanimité, dans la réunion de Poitiers, de voter en faveur de cette proposition, et surtout en présence du vœu du pays qui demande que l'assemblée actuelle mette un terme prochain à ses travaux. Cette grave question a servi de texte à toutes les conversations. — On ne s'est point occupé des nouvelles étrangères. Les affaires étaient du reste peu animées.

LONDRES, MERCREDI 10 JANVIER. — Les lettres de Fernambouc annoncent une insurrection parmi les noirs ; les affaires y étaient paralysées. On ne prévoyait pas le retour prochain du calme.

Les fonds anglais n'ont pas subi de variations importantes. Les consolidés ont fait 89 1/8 à 1/4 et ferment à ce cours. 3 % réduits 89 1/8, 3/8, 3 1/4 % 89 5/8, 7/8. Bons de l'échiquier 43 à 46 s.

Les fonds étrangers sans variations Mexicains 25 1/4 ; Espagne 5 % 14 1/4 ; Portugais 25 1/2 à 26 ; Brésil 74 à 76.

MADRID, JEUDI 4 JANVIER. — 3 % 19 1/2 P., (après la bourse 19 3/8 A.) 5 % 9 3/4 au compt. (après la bourse 9 1/2 A.) — Dette sans intérêt 3 7/8 P., (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 6 P. — Vales non consolidés, 6 P. — Dette négociable 5 % 6 P. — Billets du trésor 74 P — Banque de St-Ferdinand 58 A., 60 P. — Changes : Paris 5-10 A. — Londres, 48 P. 20 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 11 JANVIER.

Dette act... 2½	49 9/16	Dito........ 3	29½, ¾	Certific. dit... 6	
Dito dito..... 3	59¼	D° int. à 6 m. 3	19 9/16	Pologne Cert. 4	
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	6⅞, 7⅛	Lots Pol. fl. 300	
Dito dito...... 4	76¼	Passive		Dito dito fl. 500	
Emp des I.-O. 4		Deferred		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am..... 3½	76¼	Dett. diff. à P.	2⅛	Dito Act. de B.	3 [illegible]
Soc. de C... 4½		Portug. à L°. 3	27, [illegible]	Autr. Mét....... 5	73 [illegible]
Lac de Harl. 5		Dito dito...... 4	27⅞, 28	Dito........ 2½	38¾, 39
C. de f° du R. 4½	79¾	D° int. à Conto		Dito........ 1	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	100¼, 101	Brés........ 5	78¾, [illegible]
Dito dito.... 4½		Dito dito..... 5	100¼	Dito 1843...... 5	
Belgique.... 4½		Certific. dito 5	90	N. Mexic....... 5	24½, 25
D° Rothsch. 2½	41⅛	Dito dito..... 4	80¾, 81	Peru......... 6	34½
Esp. Ard. 1851. 5	10¼, [illegible]	Bill. Stieglitz. 4	86¼	Grenade...... 1½	16¼, [illegible]
Dito......... 5	10¾	Cert. à Hamb. 5		Venez....... 2½	19¼
Dito Piéc. c. 5	[illegible]	Dito dito.... 6			

BOURSE D'ANVERS DU 11 JANVIER.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2½ %	49½	ESP. — Ard. int. L. 510	5	0/0
Dito dito 3	»	RUSSIE. — Emprunt	5	»
Dito dito 4	»	Stieglitz.	4	» 80
ESP. — Ard. de L. 170. 5	» 9½	AUTRICHE. — Certi. Mét.	2½	» 39

BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER.

3p.c. au compt	45 80	Belg. 3 p. 1838		[illegible] Germ.	
» fin cour.	45 90	[illegible]		Par. Vers. r. dr.	122 50
Emprunt 1848		[illegible]		» r. g.	112 50
» fin cour.		[illegible]	75	» Orléans	692 50
5p.c. au compt	[illegible]	[illegible]		» Rouen	437 50
» fin cour.	75 50	» nouv. 3 p.		Paris Nord	395
Banq. de Franc.	1685	» dette int.	19¾	» Strasb.	336 25
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	79	» Lyon	
Holl. 2½ p. c.		Rome Em. 1844	66¼	Zinc. Vieille Mt.	
Belg. 5 p. 1840	86			» Gr. Montag.	
» 5 p. 1842	86				

BOURSE DE LONDRES DU 10 JANVIER.

Cons. Compt...	89⅛, 89¼	Péruviens.......	49,50	Dito différée	
D° en liquidat.		Dito..........		Dito passive.......	3¼, 3½
Belges	75¾, 76¼	4 p. c. de 1834.	25¾, 26¼	Mexique.......	25¼, 25½
Hollande 2½ p. c.	76¾, 76¼	Brésiliens.......	75½, 76½	Russie.......	102½, 103
Dito 4 p. c.	43½, 49	Detteact. esp. 5	14½, 14¾	Colombie	
		Dito 3 p. c.	[illegible]		

BOURSE D'ANVERS DU 11 JANVIER.

BELG. C. de la bq. B. 2½		AUTR. Métal. 5	74¾	Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. g. R. 2½	43¼, 44 A	Dito 2½		Dito pass. 1831	
Emprunt 3		Dito 2½ E. 1839	495 A	RUSSIE. Emp. à Ams. H. C° 5	
Dito 4		Dito de f500		Dito d° nouv. 5	
Dito 4	77⅛	POL. L° de f300	363 P	PRUSSE. Dito l. à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	85½, 86	Dito de f500	272	NAP. CERT. Falc 5	
Dito 1842. 5		BADE. Lots de f50 1840		ETAT ROMAIN. 5	66¼, ½
HOLL. D° act. 2½		Dito 1845			
		ESP. Ep. 1834 5	10		

BOURSE DE FRANCFORT DU 9 JANVIER.

Métalliques.. 5	73¾, 74¼	Métalliq. 2 1/2	39, [illegible]	Emp1834 & 250	77, 77[illegible]
» 4	59½, 60	Banque	1180, 1190	Hollande. 2 1/2	49 à 49[illegible]
» 3	44, [illegible]	Emp1834 & 500	132, 133	Espagn. d. int.	19⅛, 19[illegible]

BOURSE DE VIENNE DU 7 JANVIER.

Métalliques. 5	86	Emprunt 1834		Act. de la Banq.
» 4		» 1839		Lots de 500 fl.
» 3		Ch. de fer Milan.		Dito de 250 »
» 2 1/2		du Nord 102[illegible]		

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 12 JANVIER.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active.	2½ 0/0	49 1/2	
	Dito dito	3	»	59 5/16
	Dito dito	4	»	76 1/2
ESPAGNE	— Ardoins de L. 510.	5	»	10 5/16
	Dito intér. L. 510.	3	»	19 11/16
RUSSIE	— Emprunt Hope 1798 & 1816.	5	»	101
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques	2½	»	39 1/2
PÉROU.	—	6	»	35 1/4

LA HAYE, Chez C. van der Meer, Spui N° 7[illegible]